



## **Commune de Lézignan-Corbières et Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois**



### » Contexte

L'histoire nous enseigne que la Narbonnaise est devenue, bien avant la conquête romaine de la Gaule, ce qu'elle était et a connu son apogée au temps de l'Empire romain grâce principalement à l'impact de son port et du commerce que ce dernier a permis de développer entre notre région et les autres provinces de Rome. La Région Languedoc-Roussillon a retenu la leçon avec l'acquisition en 2007 des installations portuaires de Port-La Nouvelle, le trafic connaît une progression globalement croissante qui risque cependant de rapidement trouver des limites, en raison de capacités qui ne pourront bientôt plus répondre aux besoins. La Région a donc fait le choix de lancer un projet de modernisation et d'agrandissement des installations afin de permettre l'accostage de bateaux à grandes capacités, mais aussi pour favoriser les surfaces de stockage et d'accueil en connexion renforcée avec les grands réseaux de transport (voie ferrée, autoroute et transport aérien).

La proximité de zones naturelles sensibles conduit à prendre en compte la nécessaire préservation de l'environnement. Situées à une quarantaine de kilomètres de Port-La Nouvelle, la Commune de Lézignan-Corbières et la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois entendent appuyer un tel projet qui bénéficiera à l'ensemble du département de l'Aude.

### CONTACT >

> **Mairie de Lézignan-Corbières** - Cours de la République - BP 202 - 11202 Lézignan-Corbières

**Tél : 04 68 27 10 32 - Fax : 04 68 27 66 38**

**E.mail : [mairie@lezignan-corbieres.fr](mailto:mairie@lezignan-corbieres.fr) - Site internet : [www.lezignan-corbieres.fr](http://www.lezignan-corbieres.fr)**

> **Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (C.C.R.L.C.M.)**

48, avenue Charles Cros - BP 201 - 11201 Lézignan-Corbières

**Tél : 04 68 27 03 35 - Fax : 04 68 27 04 54**

## Synthèse

La concurrence exacerbée que livrent la Chine et les pays émergents à l'Europe en général et à la France en particulier, mais aussi le développement croissant du transport commercial maritime, ont conduit la Région Languedoc-Roussillon à réagir afin de pérenniser l'avenir des installations portuaires de Port-La Nouvelle en projetant de les moderniser, ceci afin de répondre aux demandes présentes et à venir des armateurs de navires et de leurs affréteurs.

Une analyse prospective de l'économie régionale a également convaincu le Conseil régional que la modernisation d'un tel outil de travail pourrait permettre aux entreprises exportatrices du Languedoc-Roussillon d'être plus réactives, de gagner des parts de marchés et donc de procurer un emploi à des milliers d'Audois.

Les élus de la Commune de Lézignan-Corbières, 4<sup>ème</sup> agglomération départementale, et ceux de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, 3<sup>ème</sup> intercommunalité de l'Aude, ont pris très tôt conscience de l'importance d'un tel projet qu'ils soutiennent sans réserve aucune.

# « L'intérêt général doit primer sur quelques intérêts particuliers » par Michel Maïque, maire de Lézignan-Corbières et président de la C.C.R.L.C.M.

L'économie mondiale connaît depuis de nombreuses années de constantes et fortes mutations. L'Europe est actuellement la première économie, devant les Etats-Unis et la Chine. Mais la situation est en train de changer avec un bouleversement des équilibres et la montée en puissance des différents pays du sud-est asiatique. La concurrence sans merci que nous livre la Chine, mais aussi l'Inde, ne cesse d'impacter l'économie européenne en général et celle de la France en particulier. Si notre pays représente encore 10 % du commerce mondial des produits agricoles, 7 % de l'industrie, 5 % du commerce et 11 % du tourisme, la concurrence ne manque pas. Nous devons donc nous donner les moyens de tenir notre rang afin de ne pas devenir une nation de seconde zone, avec ce qu'un tel déclassement implique en termes de niveau de vie pour nos concitoyens.

C'est pourquoi, avec l'explosion depuis plusieurs années du trafic maritime des marchandises, la Région Languedoc-Roussillon a pris la bonne et courageuse décision, en 2007, de devenir propriétaire des installations portuaires de Port-La Nouvelle. Mais l'augmentation sans cesse croissante du trafic mondial rend désormais indispensable l'agrandissement des structures d'accueil des navires de commerce.



Un tel projet, dans un pays démocratique comme la France, passe par la consultation de nombreux interlocuteurs et l'information la plus complète possible des populations concernées. Le débat public sur l'agrandissement de Port-La Nouvelle va donc permettre au porteur du projet, en l'occurrence le Conseil régional de Languedoc-Roussillon, de disposer de tous les éléments possibles pour décider d'aller jusqu'au bout, ou pas. Le débat public placé sous la présidence de Pierre-Frédéric Ténier-Buchot va favoriser cette expression. Mais les manifestations légitimes d'interrogations, voire d'inquiétudes, ne doivent pas être l'occasion pour une minorité de mettre en cause la réalisation de l'un des projets d'avenir en Languedoc-Roussillon, pour les prochaines années. Car les retombées attendues sont considérables, dans une période difficile où l'on évoque surtout les fermetures de trop nombreuses usines, avec leur cortège de chômeurs. 4 000 emplois pourraient ainsi

être créés dans un département de l'Aude où le chômage atteint 13,5 % de la population active, c'est-à-dire bien au-delà de la moyenne nationale.

Certes, une telle réalisation ne sera pas sans incidence sur le confort de quelques-uns. Mais si nous ne saisissons pas cette chance unique qui se présente à nous avec l'extension de Port-La Nouvelle, on peut raisonnablement penser qu'à court ou à moyen terme, le trafic se déplacera vers d'autres ports dont les responsables auront fait ce qu'il faut pour évoluer et s'adapter en temps et en heure.

Si l'on s'interroge alors sur le bilan coûts-avantages de la construction de ces nouvelles installations, il y a fort à parier que le positif l'emportera largement sur le négatif à condition, bien entendu, que la raison l'emporte, que l'intérêt général prédomine sur la somme de quelques intérêts particuliers.

## Lézignan-Corbières en plein essor

Lézignan-Corbières, et plus généralement tout le Lézignanais, est une zone en plein essor. En effet, si la population de la ville centre est passée de 8 266 habitants en 1999 à 10 956 en 2012, soit près de 25 % d'augmentation (le rythme annuel est actuellement de 3 %), les 51 autres communes de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ne sont pas en reste puisqu'elles ont également progressé dans l'ensemble de 22 %, atteignant désormais au total 31 461 habitants. Et contrairement à la légende qui veut que les arrivants soient des retraités venus se reposer au soleil, les nouveaux habitants sont au contraire des actifs dynamiques, installés dans l'Aude en général et dans le Lézignanais en particulier pour travailler et participer à l'essor économique de notre territoire.

Les collectivités locales du Lézignanais doivent donc faire face aux besoins qu'implique un tel apport de population sur une période aussi courte : constructions d'une médiathèque, d'un lycée, d'un collège supplémentaire, d'un centre aquarécricatif, créations de commerces, d'activités artisanales...

Le financement de tous ces projets passe par la présence d'activités économiques nombreuses et dynamiques, source d'impôts locaux et donc de moyens financiers pour de telles réalisations.



## Une politique foncière ambitieuse

Depuis 2003, date de la création de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise (C.C.R.L.), une politique foncière ambitieuse a permis la constitution d'une réserve de terrains qui a aidé à l'installation de nombreuses entreprises. Ainsi, en 10 ans, ce sont ainsi plusieurs centaines d'hectares que la C.C.R.L., devenue entre temps C.C.R.L.C.M., a pu acquérir, et pour certains, revendre.



De nombreuses entreprises ont pu s'installer sur le territoire lézignanaise, justifiant ainsi les lourds investissements consentis. On trouve désormais sur la zone d'activités de Caumont des PME d'importance comme Express Marée (transports de produits de la mer), O'Hara Groupe Bénéteau (construction de résidences mobiles), les transports et messageries Express, Alloin, Bourrel, Méditrans, Millabet ainsi que Pôle Sud (fabricant de desserts glacés).

La zone d'activités du Lézignanaise bénéficie également de la présence de plusieurs ateliers relais et d'une antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne avec qui les services de la mairie et de la Communauté de Communes collaborent activement à l'accueil des entreprises qui souhaitent s'y implanter.

## Des emplois pour nos jeunes

La Région Languedoc-Roussillon investit également dans l'éducation de nos enfants. En 2015, le lycée polyvalent Ernest Ferroul verra le jour à Lézignan-Corbières, avec notamment un second cycle professionnel qui procurera à nos enfants des formations en relation notamment avec les activités développées à Port-La Nouvelle. Il y aura en effet un C.A.P. « Agent d'entreposage et de messagerie », un C.A.P. « Conducteur routier marchandises », un Bac Pro « Logistique » ainsi qu'un Bac Pro et un B.T.S. « Transport ».



# Economie et environnement ne sont pas incompatibles

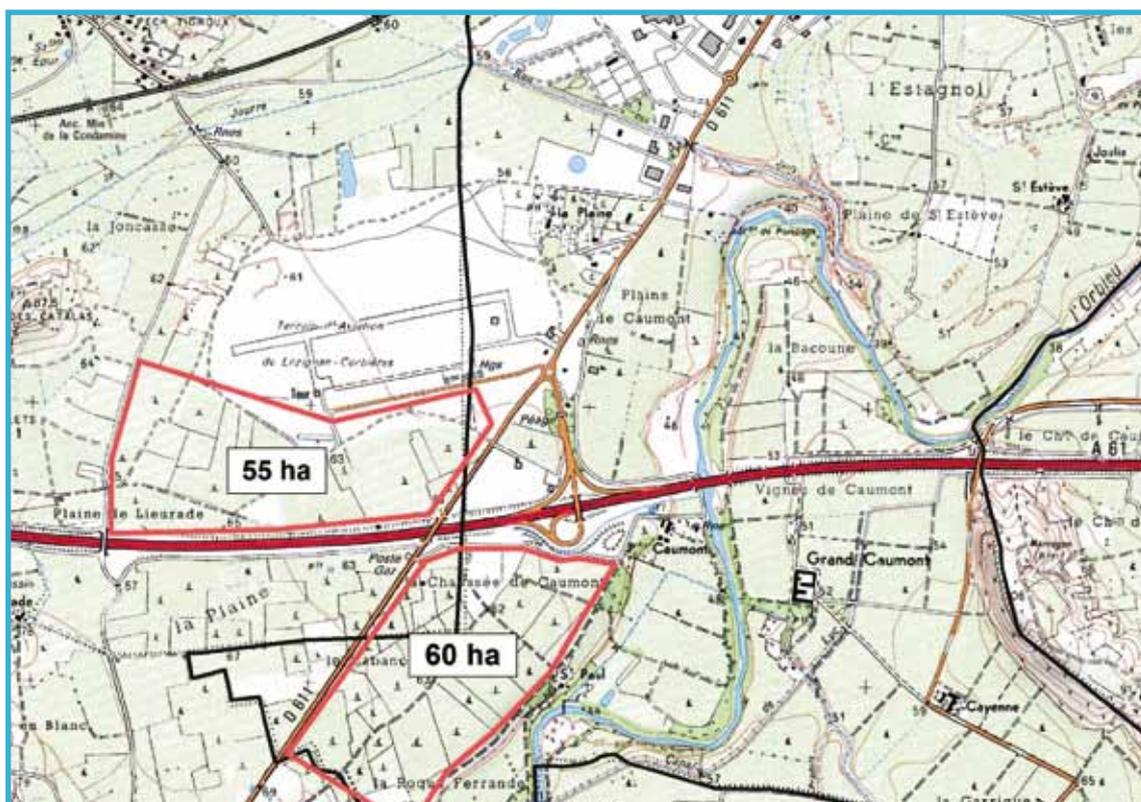
Le développement économique ne peut bien entendu pas se faire à tout prix. L'intégration du futur port dans son environnement sera l'une des priorités de ce projet, ceci afin de sauvegarder la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, les deux sites Natura 2000 proches, les zones humides et le Parc naturel régional de la Narbonnaise.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille refuser en bloc l'agrandissement de Port-La Nouvelle sous le prétexte d'une hypothétique mise en cause de l'équilibre naturel de ses abords. Si les espèces tant faunistiques que floristiques doivent être préservées, il faut cependant garder à l'esprit que cet aménagement portuaire est vital pour les populations audoises. Protéger l'environnement dans le département de l'Aude est une intention certes louable mais quel serait son intérêt si l'homme devait en être banni ?

Les intégrismes de tous bords doivent être écartés, qu'ils soient en faveur d'un environnement d'où l'être humain serait absent ou bien, à l'opposé, qu'ils promeuvent un développement économique sans aucun frein ni barrière.

Economie et environnement ne sont donc pas incompatibles. A Lézignan-Corbières, nous le démontrons tous les jours. En effet, la C.C.R.L.C.M. ne compte pas moins de 15 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) sur son territoire et

4 sites Natura 2000. Cela n'a pas empêché le développement économique du Lézignanais et l'implantation de solides PME. Nous avons pu réaliser ce tour de force parce que des femmes et des hommes de bonne volonté ont toujours fait prévaloir le bon sens et des solutions équilibrées préservant les intérêts de chacun, mais sans excès cependant.



La C.C.R.L.C.M. pourrait mettre à disposition de Port-La Nouvelle l'une de ces deux zones.

## Conclusion :

### Pour Lézignan et sa région, l'extension de Port-La Nouvelle c'est Oui !

Le projet d'extension de Port-La Nouvelle présente un double intérêt. Intérêt tout d'abord pour l'ensemble des Audois quant au nombre d'emplois directs et indirects qui seront ainsi créés mais aussi pour les différentes entreprises exportatrices de notre département qui pourront alors disposer d'un outil performant et de proximité pour l'exportation de leurs produits. Intérêt toujours pour le Lézignanais qui ne peut qu'être favorable à un tel projet auquel il entend participer, en mettant à disposition l'une des deux zones de sa réserve foncière, situées non loin de la voie SNCF Toulouse-Narbonne, en bordure de l'autoroute A61 et de l'aérodrome. La première s'étend sur 55 hectares et la seconde sur 60 hectares. Lézignan-Corbières pourrait ainsi servir « d'arrière port » aux installations de Port-La Nouvelle, avec une liaison directe par voie ferrée et par autoroute.

